



Prospectors & Developers Association of Canada

l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Présentation de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs lors de l'assemblée annuelle 2008 dans le cadre de la conférence du Conseil des ministres de l'Énergie et des Mines
Septembre 2008, Saskatoon (Saskatchewan)

135, King Street East
Toronto, Ontario, Canada M5C 1G6
Site web : pdac.ca; courriel : info@pdac.ca
Téléphone : 1-416-362-1969; télécopieur : 1-416-362-0101

Introduction

Le présent document est soumis par l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC) au nom du secteur canadien de l'exploration minière. La lettre des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'énergie et des mines, en date du 25 juin 2008, fait état des mémoires des associations portant sur leurs enjeux prioritaires. Le document qui suit offre aux ministres les tout derniers renseignements sur ces enjeux qui touchent le plus nos membres tout en proposant des mesures pour garantir le dynamisme du secteur de l'exploration minière au Canada.

La PDAC est une organisation nationale de quelque 7 000 membres qui représentent tout l'éventail des sociétés et des particuliers oeuvrant dans le domaine de l'exploration et du développement miniers. Parmi les sociétés membres, on trouve : les grandes et les petites sociétés minières (petites et moyennes entreprises [PME]). Au nombre des particuliers, mentionnons : les prospecteurs, les géoscientifiques, les géologues consultants, les cadres d'entreprise, de même que les représentants de petites sociétés d'exploration et de grandes sociétés d'exploitation minière. Parmi nos membres, on trouve également des intervenants des milieux financiers, juridiques et universitaires, des étudiants et d'autres personnes qui fournissent des services et du matériel à l'industrie des minéraux.

L'exploration minérale et le permis social d'exploitation

Le permis social d'exploitation est le thème de la réunion 2008 des ministres de l'Énergie et des Mines. L'accent est mis sur les liens qui existent entre l'industrie et les communautés, tout particulièrement, les communautés autochtones. Cette question tombe à propos car nos membres, qu'ils travaillent au Canada ou à l'étranger, y sont confrontés tous les jours.

De l'avis de la PDAC, la gérance environnementale et la responsabilité sociale doivent être des aspects essentiels du déroulement des activités d'exploration minérale et de développement minier. De plus en plus, nos membres prennent vite conscience du fait qu'il est essentiel d'obtenir un permis social d'exploitation pour assurer la survie et la longévité de tout projet. L'industrie canadienne des minéraux a pris l'initiative d'élaborer des outils d'orientation axés sur les bonnes pratiques en matière d'engagement communautaire et de gérance environnementale, et bon nombre de sociétés s'efforcent de les appliquer sur le terrain, à savoir sur leurs sites d'opération.

Initiatives de la PDAC

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des initiatives en cours concernant l'Association et le permis social d'exploitation.

L'excellence environnementale en exploration (e3)

Lancée en 2003, l'Excellence environnementale en exploration (e3) offre un accès gratuit à des informations en ligne qui visent à faire mieux connaître les bonnes pratiques en matière d'environnement et d'engagement communautaire et à favoriser

Présentation de la PDAC à la conférence 2008 des ministres des Mines

la durabilité de l'industrie minière grâce à un meilleur rendement d'entreprise. Mise au point grâce aux contributions des chefs de file de l'industrie et gérée par la PDAC, cette trousse d'outils détaillée offre des exemples de choix de responsabilité sociale et environnementale dans l'industrie des minéraux.

Cadre de développement durable pour l'exploration

En 2005, la PDAC a entamé des discussions avec ses membres dans le but d'élaborer un cadre de développement durable pour l'exploration qui examinerait la possibilité d'avoir une structure plus vaste de haut niveau incorporant e3 à titre d'élément clé. Notre participation ultérieure à la Table ronde nationale sur la responsabilité sociale des entreprises en 2006-2007 a influé sur nos réflexions et notre approche face à cette initiative. La PDAC attend la réponse du gouvernement fédéral au rapport de la Table ronde.

L'Association s'est lancée dans l'élaboration d'un *Cadre de développement durable pour l'exploration*, qui abordera, entre autres, les principes de haut niveau, les indicateurs et les critères de rendement ainsi que les lignes directrices sur le rendement et pour l'établissement de rapports, en plus de proposer un mécanisme d'assurance.

Protocole d'entente avec l'Assemblée des Premières Nations

La PDAC favorise activement une plus grande participation des Autochtones au sein de l'industrie minière ainsi qu'une meilleure compréhension et collaboration entre les communautés des Premières Nations et les sociétés d'exploration et d'exploitation minières. En mars 2008, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et la PDAC ont signé un protocole d'entente en vertu duquel les deux organisations s'engagent à collaborer pour appuyer l'initiative Défi des entreprises de l'APN, qui consiste à inciter les milieux des affaires canadiens à établir, favoriser et accroître leurs activités d'entreprise avec les Premières Nations dans le but de tirer parti des avantages de faire des affaires avec les Premières Nations.

La PDAC et l'APN ont entrepris de préparer un plan de travail conjoint de deux ans qui vise à encourager, promouvoir et faciliter un plus grand engagement, des partenariats, des investissements, des possibilités de formation et d'emploi dont peuvent bénéficier les Premières Nations, les entreprises des Premières Nations et les particuliers qui désirent oeuvrer au sein de l'industrie minière.

Guide d'information minière pour les communautés autochtones

Ce guide, qui a paru en 2006 et qui a été depuis réimprimé, est un outil éducatif qui fournit aux communautés autochtones du Canada des renseignements sur les étapes du cycle minier, depuis l'exploration préliminaire jusqu'à la fermeture d'une mine. Il aide les peuples autochtones à mieux comprendre le cycle minier et à cerner les nombreuses façons dont l'exploration et l'exploitation minières peuvent promouvoir la viabilité de la communauté. Cet outil est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada (Ressources naturelles Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada), la PDAC, l'Association minière du Canada (AMC) et l'Association minière autochtone canadienne. On s'en sert un peu partout au Canada et à l'étranger.

Mesures gouvernementales recommandées relativement
au permis social d'exploitation

La PDAC reconnaît que le gouvernement constitue un partenaire essentiel dans l'atteinte des objectifs de l'industrie touchant au permis social d'exploitation. Les recommandations suivantes sont soumises aux fins d'examen et de suivi.

a. Précisions concernant les protocoles de consultation et les exigences en matière de permis

Les incertitudes entourant les exigences gouvernementales en matière de consultation, l'engagement communautaire et l'obtention de permis pour des projets ont des effets dissuasifs sur les investissements dans l'exploration minière et la croissance d'une communauté. La complexité et la longueur des processus de délivrance de permis au Canada nuisent grandement à la capacité de l'industrie minière de passer avec succès d'un projet d'exploration à l'exploitation d'une mine.

Bon nombre d'entreprises et de collectivités collaborent à des ententes officielles et officieuses qui débouchent sur des relations améliorées, un engagement régulier et des possibilités d'affaires; toutefois, le gouvernement assume un devoir constitutionnel relativement à la consultation avec les Autochtones. La PDAC estime qu'il est essentiel que les gouvernements du Canada mettent en place des politiques ou procédures de réglementation nettement définies qui satisfont toutes les parties concernées et qui donnent des précisions sur les exigences de l'industrie en matière d'engagement communautaire.

b. Accélérer la résolution des revendications territoriales en suspens

La PDAC est d'avis que le règlement des revendications territoriales en suspens offrira une certitude aux communautés des Premières Nations et à l'industrie minière, en plus d'aider à créer les conditions propices à un développement économique durable et à long terme des collectivités. Les progrès réalisés vers la résolution des revendications territoriales constituent une étape essentielle à franchir pour assurer l'autosuffisance des communautés des Premières Nations. En réponse au projet de loi C-30, *Loi constituant le Tribunal des revendications particulières*, la PDAC a fait part de son soutien au gouvernement fédéral et à l'Assemblée des Premières Nations qui ont pris l'initiative d'établir une commission indépendante et d'allouer des fonds additionnels au règlement de ces revendications.

c. Mettre en oeuvre le partage des recettes tirées des ressources gouvernementales

La PDAC recommande qu'on mette en place le partage des recettes tirées des ressources gouvernementales. Elle estime qu'une plus grande participation des Autochtones au sein de l'industrie minière au Canada permettra de promouvoir une meilleure compréhension et collaboration entre les communautés autochtones et les sociétés d'exploration et d'exploitation minières. La PDAC est d'avis que, si

Présentation de la PDAC à la conférence 2008 des ministres des Mines

les gouvernements partagent une partie des recettes provenant de l'extraction des ressources naturelles avec les Autochtones, ces recettes permettraient de : apporter des retombées économiques aux communautés autochtones; aider les communautés autochtones à bâtir leur autosuffisance économique; faciliter la participation directe des Autochtones au sein de l'industrie des minéraux, et encourager l'exploration sur les terres traditionnelles autochtones.

Assurer le dynamisme du secteur de l'exploration

Un secteur minéral dynamique au Canada est un secteur qui permet de : créer des emplois; soutenir les communautés; favoriser de nouvelles possibilités d'affaires et amasser les recettes fiscales qui permettent au gouvernement de répondre aux besoins sociaux.

Mesures gouvernementales recommandées pour assurer le dynamisme du secteur minéral

Les recommandations qui suivent visent à implanter un excellent climat pour les investissements dans l'intérêt de l'industrie minière au Canada, par le biais d'une politique fiscale concurrentielle ainsi que de l'établissement et la mise à jour d'une base de données géoscientifiques de qualité supérieure.

a. Rendre permanent le crédit d'impôt pour l'exploration minière

La PDAC recommande que le gouvernement fédéral fasse du crédit d'impôt pour l'exploration minière (15 %) une mesure permanente du régime de l'impôt sur le revenu. Elle recommande en outre que les ministres fédéraux et provinciaux des Mines fassent part de leur appui à cette initiative, c'est-à-dire rendre permanent ce programme d'impôt fédéral et provincial, en écrivant à leurs homologues, ministres fédéraux et provinciaux des Finances, lors des prochaines consultations prébudgétaires.

Le programme de crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) offre aux investisseurs dans les sociétés se livrant à l'exploration minière au Canada un crédit d'impôt de 15 % sur les dépenses admissibles engagées qui sont financées au moyen des actions accréditives. La PDAC est d'avis que le CIEM est une composante fondamentale dans toute stratégie visant à accroître les activités d'exploration au Canada. Elle a accueilli avec plaisir la prolongation d'un an du CIEM (jusqu'au 31 mars 2009) et recommande que le CIEM devienne une mesure permanente du régime d'impôt sur le revenu fédéral.

Avantages

- Le programme de crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) répond au besoin de maintenir un niveau élevé d'investissements dans l'exploration au Canada couvrant une vaste gamme de ressources minérales, y compris les métaux communs. Il vise plus particulièrement l'exploration préliminaire

Présentation de la PDAC à la conférence 2008 des ministres des Mines

(première étape de l'exploration), étape au cours de laquelle les risques d'investissement sont élevés et il est le plus difficile d'amasser des fonds.

- Le programme CIEM en cours a favorisé un flux de capitaux constant pour les petites sociétés d'exploration minière dans notre pays. Durant la période allant d'octobre 2000 à mars 2006, les sociétés qui avaient entrepris de réunir des capitaux pour l'exploration au Canada grâce à l'émission d'actions accréditives sont parvenues à amasser près de 1,9 milliard de dollars. De janvier à avril 2007, on a recueilli 215 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 34 % par rapport à la somme de 160 millions de dollars recueillis durant la même période en 2006.
- Le crédit d'impôt a stimulé les activités d'exploration minérale au Canada, ce qui a engendré des possibilités d'emplois directes et indirectes, contribué à la découverte et à la mise en valeur de nouveaux gisements miniers et soutenu la croissance et l'essor de nombreux fournisseurs et prestataires de services.

b. Préciser la définition de Frais d'exploration au Canada, en ce qui concerne les anciens sites miniers

La PDAC recommande que le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une stratégie à long terme pour l'exploration minérale, précise que les Frais d'exploration au Canada (FEC) comprennent les coûts des travaux d'exploration aux anciens sites miniers qui n'ont pas été exploités depuis au moins 5 ans. L'Association recommande un test quantifiable particulier qui permettrait d'inclure dans les FEC les coûts admissibles des travaux d'exploration à proximité d'anciennes mines qui n'ont pas été exploitées depuis au moins 5 ans.

Avantages

- Un test objectif permettrait d'éliminer les incertitudes entourant l'application de la loi actuelle et d'encourager la découverte de nouvelles ressources qui aideraient à assurer la subsistance de communautés minières existantes et à faire renaître les communautés où le niveau d'activités est peu élevé.
- En considérant les coûts associés à ces activités comme FEC, cela contribuera à promouvoir l'exploration minérale au Canada dans des secteurs qui, par ailleurs, auraient été négligés à cause de l'incertitude entourant le traitement fiscal des dépenses engagées.
- La transition vers la règle de 5 ans allégera en outre les fardeaux en matière d'administration et de conformité tant des membres de la PDAC que de l'Agence du revenu du Canada (ARC) tout en favorisant l'équité du régime fiscal du Canada quant au traitement de possibilités géologiques semblables.
- Ce changement atténuera les incertitudes entourant le traitement fiscal des coûts d'exploration, ce qui est tout particulièrement important lorsque les coûts sont financés par la vente d'actions accréditives.

c. Financement des coûts liés aux fiducies environnementales admissibles (FEA) au moyen des actions accréditatives

La PDAC recommande que le gouvernement fédéral permette que les coûts spécifiés relatives aux activités d'une Fiducie environnementale admissible (FEA) soient des dépenses admissibles pouvant être financées au moyen des actions accréditatives.

L'Association recommande que, tout au moins, le gouvernement fédéral permette que les coûts admissibles d'assainissement d'un site engagés dans des mines orphelines et abandonnées soient considérés comme des FEC pouvant être financés au moyen des actions accréditatives. Sur le plan conceptuel, ces coûts d'assainissement s'apparentent de près aux « dépenses minières de pré-production », à l'exception du fait qu'ils doivent servir à stabiliser un site minier et à le rétablir à un niveau environnemental acceptable pour les générations à venir.

De plus, la PDAC propose que les gouvernements fédéral et provinciaux se penchent sur la question de savoir si le mécanisme d'actions accréditatives existant peut être utilisé pour établir des règles appropriées dans le but de permettre des déductions pour des contributions à la Fiducie environnementale admissible (FEA) qui ne peuvent servir au niveau de l'entreprise.

Avantages

- Si les gouvernements permettent l'utilisation des actions accréditatives pour les dépenses engagées aux sites abandonnés, les coûts du programme seraient compensés par la réduction et / ou le transfert au secteur privé du passif financier ou environnemental du gouvernement aux sites abandonnés.
- D'autres avantages découleraient également de la hausse des activités économiques et des recettes fiscales provenant d'activités accrues d'exploration et de restauration minières, ainsi que du développement économique et des investissements découlant de découvertes possibles, surtout dans les communautés éloignées du Nord.
- Cette proposition aide à résoudre plusieurs graves problèmes touchant l'industrie minière canadienne, entre autres, la baisse des réserves minérales; l'assainissement des sites abandonnés et la difficulté pour les petites sociétés minières de financer la garantie de remise en état des sites.

d. S'engager à financer à long terme la cartographie géoscientifique

Dans le cadre du budget fédéral 2008, une somme de 34 millions de dollars a été allouée pour les deux prochaines années à Ressources naturelles Canada aux fins de la cartographie géologique, tout particulièrement dans la région du Nord canadien, et de soutien logistique pour les activités de cartographie offert par l'Étude du plateau continental polaire. Le budget prévoit en outre un partage des coûts avec les provinces, en ce qui concerne les ressources affectées à la cartographie géologique dans les régions du sud du Canada. Le ministre de Ressources naturelles Canada a fait savoir que le total des engagements s'élève à quelque 100 millions de dollars sur une période de cinq ans.

Présentation de la PDAC à la conférence 2008 des ministres des Mines

La PDAC soutient fermement cette initiative et recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'engagent à long terme à investir dans la cartographie géoscientifique.

Avantages

- La recherche géoscientifique profite directement à chaque province et territoire en sensibilisant davantage la population à nos ressources naturelles et en favorisant de nouvelles activités d'exploration.
- Il reste des secteurs importants, tout particulièrement dans les régions éloignées et du Nord, pour lesquels il n'existe aucune carte géologique, géophysique ou géochimique ou qui n'offrent pas suffisamment de renseignements pour orienter les activités d'exploration.
- La valeur des données acquises antérieurement diminue au fur et à mesure que la connaissance scientifique progresse et que de nouvelles techniques de levés plus précises font leur apparition.
- Une base de données géoscientifique de qualité supérieure et facilement accessible (c.-à-d., cartes et données géologiques) offre un important avantage concurrentiel à l'échelle internationale, surtout du fait que d'autres pays veillent à améliorer la qualité de leurs bases de données géologiques.